



SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024

Inscription ateliers Artistiques Adulte

NE PAS REMPLIR

ADH L'OEIL

n°

IND ou FA

Début des cours le lundi 18 septembre 2023 - 10 séances par trimestre (voir calendrier des cours)

*Les nouveaux cours seront maintenus suite au 1er trimestre sous réserve de 4 inscrits minimum.

COORDONNÉES

Nom/Prénom :

Portable :

Date de naissance :/...../.....

Mail (en majuscule) :

Adresse :

* Comment avez-vous découvert les ateliers :

Code postal : Ville :

CHOIX ATELIER(S)

DESSIN (NOUVEAU!*) 2H00

Je choisis le cours du :

LUNDI / 14h00-16h00

Je m'engage pour :

6 séances/trim. 3 x 32€ (96 €)

18 séances/année 3 x 96€ (288 €)

DESSIN - PEINTURE 2H00 ↑ ↓

Je choisis le cours du :

MARDI / 10h00-12h00

MERCREDI / 20h00-22h00

JEUDI / 14h00-16h00

Je m'engage pour :

le trimestre : 3 x 63€ (189 €)

à l'année : 3 x 158€ (474 €)

SCULPTURE/MODELAGE 2H30 ↑ ↓

Je choisis le cours du :

LUNDI / 20h00-22h30

MARDI / 14h00-16h30

Je m'engage pour :

5 séances/trim. 85 €

10 séances/trim. 160 €

Date et signature :

DROIT À L'IMAGE

autorise la publication de photos des travaux que j'ai réalisés dans le cadre de la promotion des activités de l'atelier.

n'autorise pas la publication de photos des travaux que j'ai réalisés.

Possibilité de cotisation annuelle individuelle de 5€ ou familiale de 8€ à l'association l'Oeil - avantage d'une réduction de 5% sur les stages au cours de l'année.



ASSOCIATION L'OEIL

RÈGLEMENT (en 3 fois + acompte éventuel)

Montant du ou des ateliers :

(+) = €

Réduction de 5% pour inscriptions multiples et pour l'inscription de 2 personnes d'une même famille :

Total € - 5% = €

Acompte de réservation de place :

encaissé même en cas de désistement

Acompte versé (le / /) : €

espèce chèque virement

1er Trimestre (moins l'acompte) (le / /) : €

espèce chèque virement

2^{ème} et 3^{ème} trimestre (le / /) :

2 X € espèce chèques

(Chèque(s) à effectuer à l'ordre de : S.Kissey)

Merci d'apporter tous vos règlements de l'année la semaine de la rentrée - encaissements : septembre / janvier / avril

Membre d'une association agréée.

Le règlement de la facture par chèque est accepté.